

**Pétition contre les nouvelles exigences de la Haute Ecole Pédagogique vaudoise concernant l'enseignement de l'Histoire au Secondaire I.**

Adressée à :

Madame Anne-Catherine Lyon, Conseillère vaudoise en charge du Département de la Formation et de la Jeunesse

Monsieur Cyril Petitpierre, Directeur de la Formation de la HEP vaudoise

Monsieur Dominique Arlettaz, Recteur de l'Université de Lausanne

Monsieur Alain Boillat, Doyen de la Faculté des Lettres

Monsieur Jörg Stoltz, Doyen de la Faculté de Théologie et Sciences des Religions

Madame Anne-Catherine Lyon, conseillère vaudoise en charge du Département de la Formation et de la Jeunesse, a décidé de coupler les branches « Histoire » et « Ethique et Cultures Religieuses » au niveau du Secondaire I, initiative indépendante du Plan d'Etudes Romand de 2010. Après discussion entre l'Etat de Vaud, le Décanat de la Faculté de Théologies et Sciences des Religions (FTSR), le Décanat de la Faculté des Lettres et la Haute Ecole Pédagogique vaudoise (HEP), mais excluant les principaux concernés, soit le corps enseignant et les étudiants en Histoire et en Histoire Ancienne de l'Université de Lausanne, un accord a été conclu et a été communiqué au 9 septembre à la Section d'Histoire de l'Université de Lausanne. Cette nouvelle mesure avec effet immédiat porte préjudice aux étudiants en Histoire et en Histoire Ancienne de l'Université de Lausanne qui se destinent à l'enseignement de l'Histoire au Secondaire I, puisqu'ils doivent désormais réaliser 20 crédits ECTS en Histoire et Sciences des Religions (HSR) afin de pouvoir enseigner l'Histoire au Secondaire I. Les étudiants en Histoire et en Histoire Ancienne de l'Université de Lausanne demandent la suspension de cette mesure afin de pouvoir instaurer une discussion saine entre l'État de Vaud, la HEP, l'Université de Lausanne, les Décanats de la FTSR et de la Faculté des Lettres, le corps enseignant et les étudiants en Histoire, en Histoire Ancienne et en HSR de l'Université de Lausanne.

Les étudiants de l'Université de Lausanne considèrent cette mesure, ainsi que le processus décisionnel comme inadmissibles. Que les enseignants et les étudiants de l'Université de Lausanne n'aient été ni tenus au courant de ces projets de modifications ni consultés sur le sujet révèle la précipitation et la vision parcellaire qui entourent cette décision. Les étudiants de l'Université de Lausanne exigent désormais de faire partie de la recherche d'une solution satisfaisant toutes les parties. Outre les élèves des écoles vaudoises, les futurs enseignants de l'Histoire au Secondaire I sont les principaux concernés par cette mesure et doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.

Pour mémoire, voici les nouvelles exigences de la HEP, communiquées aux étudiants le jeudi 24 septembre 2015 :

« L'enseignement de l'histoire au secondaire I étant désormais couplé à « Ethique et cultures religieuses » dans le plan d'études romand (PER), la Haute Ecole Pédagogique (HEP) demandera un complément d'au moins 20 ECTS en Histoire et Sciences des religions (HSR) pour les étudiants en Histoire.

Les exigences d'une admission pour les deux disciplines histoire et éthique et cultures religieuses sont de pouvoir présenter au moins 60 ECTS dans l'une des deux disciplines

et 40 ECTS dans l'autre. Dans le cas où l'étudiant ne satisfait pas aux conditions d'admission à la HEP pour une formation complète dans la discipline MAIS qu'il peut présenter une attestation de 20 ECTS (en histoire ou histoire et sciences des religions), il pourrait alors suivre une formation didactique complémentaire (6 ECTS). »

Cette décision a plusieurs conséquences graves sur le parcours des étudiants de l'Université de Lausanne, allant d'une prolongation du temps d'études à la limitation du nombre de branches enseignables, en passant par une situation de concurrence déloyale du côté des étudiants en HSR de l'Université de Lausanne et une baisse de niveau de l'enseignement de l'Histoire au Secondaire I.

Tous les étudiants ayant commencé leur Bachelor ou l'ayant déjà achevé devront désormais compléter leur formation en allongeant leurs études d'un semestre au moins. Dans le cas où l'étudiant est au début de son parcours, cette décision implique que les crédits ECTS du Programme à Option (PO) doivent être consacrés dans leur totalité ou à moitié à l'étude d'une matière radicalement différente sans pour autant qu'elle soit reconnue comme une nouvelle branche enseignable. Il est donc demandé aux futurs enseignants d'Histoire de consacrer au minimum 90 (+6) ECTS pour pouvoir enseigner une branche unique, alors que les futurs enseignants d'autres branches ne doivent y consacrer que 70. L'étudiant en Histoire se destinant à l'enseignement au Secondaire I voit donc ses choix limités et ne peut donc opter pour trois branches enseignables : la combinaison Français (70 ECTS) + Histoire (70 ECTS) + Anglais (40 ECTS) possible jusqu'alors sera désormais interdite. Il ne peut non plus renforcer ses connaissances dans une de ses deux branches de base, raison majeure de l'introduction du système du PO en 2013.

Dans un même mouvement, les étudiants en HSR de l'Université de Lausanne ayant effectué 20 crédits ECTS en Histoire seront autorisés, s'ils suivent la « formation didactique complémentaire » valant 6 ECTS, à enseigner l'Histoire au niveau Secondaire I. Ceci représente d'une part une dévaluation du métier d'enseignant en Histoire, une perte en qualité pour l'enseignement de la branche ainsi qu'une concurrence déloyale vis-à-vis des étudiants en Histoire de l'Université de Lausanne. Comment justifier qu'un étudiant n'ayant obtenu que 20 crédits ECTS en Histoire soit considéré comme aussi capable qu'un étudiant en ayant effectué plus du triple (70 ECTS) ? Connaissant le peu de postes d'enseignant en Histoire au Secondaire I disponibles dans le canton de Vaud, cela représente pour les étudiants en Histoire de l'Université de Lausanne une concurrence directe et déloyale.

Cette décision revient également à nier l'aspect multiple des études en Histoire. L'histoire du Paganisme, de l'Église, du Christianisme, de l'Islam et de l'athéisme sont diverses facettes incontournables pour qui étudie l'Histoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Il n'est pas nécessaire de suivre des cours en HSR pour acquérir de solides connaissances dans ce domaine. Si les enseignants et les étudiants de l'Université de Lausanne avaient été intégrés aux réflexions et discussions préliminaires, ce fait aurait pu être remarqué, soulignant par là-même l'inutilité de la mesure.

En dernier point, il est à relever que les futurs enseignants de l'Histoire n'ont pas été consultés sur le couplement des branches « Histoire » et « Ethique et Cultures Religieuses » qui ne figure pas dans le PER mais est une particularité vaudoise. Concernant la qualité de l'enseignement, il est plus judicieux de laisser aux futurs enseignants le choix de leurs branches plutôt que de les leur imposer. Ce couplement porte préjudice à l'enseignement de l'Histoire alors que celle-ci, et plus particulièrement l'Histoire suisse et européenne, est au cœur des débats politiques et sociaux actuels.

Les étudiants de l'Université de Lausanne demandent donc à la HEP de suspendre sa décision et demandent l'organisation d'un dialogue entre l'État de Vaud, la HEP, l'Université de Lausanne, les Décanats de la Faculté de Théologie et Sciences des Religion et de la Faculté des Lettres, les enseignants et les étudiants en Histoire, en Histoire Ancienne et en Histoire et Sciences des Religions de l'Université de Lausanne.